

I. Contexte

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) stipule que chaque Partie communique des Communications Nationales préparées tous les quatre ans selon les directives adoptées par la Conférence des Parties, lors de sa huitième session.

Par ailleurs, les pays Parties non visées à l'annexe I, ont également été tenues, en respect à la décision 1/CP16, de soumettre des Rapports Biennaux Actualisés contenant une mise à jour des inventaires nationaux des gaz à effet de serre et des informations sur les mesures prises, les besoins constatés et l'appui reçu en matière d'atténuation et d'adaptation.

Le Maroc, dans le cadre de ses engagements vis à vis de la convention, a déjà préparé et soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010 et 2016 et 2021, et trois Rapports Biennaux Actualisés (2016, 2019 et 2022).

Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, et conformément aux modalités, procédures et lignes directrices, les Parties doivent soumettre leur premier BTR et leur rapport d'inventaire national (si celui-ci est soumis séparément du BTR), **au plus tard le 31 décembre 2024**.

Le projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC » vient répondre à ce besoin et appuie le Maroc dans l'élaboration d'un rapport combiné contenant la cinquième communication nationale et le premier rapport relatif à la transparence (CCN-RBT1) à la CCNUCC.

II. Contexte spécifique au projet

Le Maroc est un pays en développement exemplaire en matière de respect des communications nationales dans le cadre de ses obligations de reporting (articles 4 et 12 de la CCNUCC). Jusqu'à présent, le Maroc a soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010, 2016 et 2021 et trois RBA en 2016, 2019 et 2021.

Pour soutenir le processus de déclaration, le Maroc a développé un système national institutionnalisé d'inventaire des GES qui dispose désormais d'un ensemble d'inventaires de GES préparés conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC (2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018).

Le Maroc a également amélioré l'évaluation de la vulnérabilité de ses principaux secteurs socio-économiques et de son environnement naturel aux impacts climatiques en prenant en compte différents secteurs (c'est-à-dire les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, les lignes côtières, la pêche, l'habitat, la santé), des mesures d'adaptation définies et renforcé les capacités institutionnelles et techniques.

Le projet CCN-RBT1 vient renforcer le système en place et permettra d'établir un cadre institutionnel pour la réalisation régulière des inventaires GES et la mise à jour des communications nationales (CN) et des rapports biennaux relatifs à la transparence (RBT). Par ailleurs, à travers des sessions de renforcement des capacités des acteurs clés des différents secteurs, Ce projet favorisera la consolidation des mesures nationales ainsi que l'opérationnalisation du système MRV, en prenant en considération les différents volets, à savoir l'inventaire, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation ainsi que le support.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Soutien nécessaire et reçu et autres informations pertinentes selon l'article 9-11 de l'accord de Paris sont reportés ;
2. Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre pour l'année 2020 et 2022 est préparé selon les directives 2006 IPCC ;
3. Les actions d'atténuation de la NDC et leurs effets sont mis à jour ;
4. Le système MRV National est opérationnalisé ;
5. La description des actions de vulnérabilité et d'adaptation et de leurs effets sont mis à jour ;
6. Compilation et soumission du rapport BTR1/NC5 à la CCNUCC conformément aux directives et des décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3 y compris la gestion des connaissances ;
7. Un cadre de suivi et évaluation du projet est mis en œuvre.

III. Objectifs de la consultation

Par la présente consultation, le Département du Développement Durable confie au contractant la tâche d'élaboration d'un document détaillé (compilation) de la cinquième Communication Nationale sur les changements climatiques (CCN) combiné au premier Rapport Biennal sur la Transparence (RBT1), englobant l'ensemble des rapports élaborés dans ce cadre, réalisés dans le cadre des différentes études lancées par le projet.

Le rapport combiné de la CCN-RBT1 devra être élaboré selon les directives de la CCNUCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (décision 17/CP.8) et des décisions émanant de l'Accord de Paris (décisions 18/CMA.1 et 5/CMA.3).

Par ailleurs, les Parties à la CCNUCC sont sollicitées à renseigner les outils en ligne de la transparence (**ETF Tools**), en renseignant les tableaux de rapportage communs de l'inventaire national, du soutien reçu et requis, et des progrès de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). **Cet appui n'est pas systématique et devra être présenté comme option séparée au niveau de l'offre financière du prestataire.**

IV. Missions et activités

Cadrage de l'étude

En vue de lancer de manière appropriée la consultation, le prestataire est tenu d'organiser une réunion avec la DCDB pour orienter la mission et s'assurer de la prise en considération en amont des points de vigilance à considérer lors de la compilation du rapport combiné.

Mission 1 : Compilation du rapport combiné de la CCN et du 1^{er} RBT (CCN-RBT1)

La Décision 18/CMA.1 présente clairement le contenu du rapport biennal sur la transparence, tandis que la Décision 17/CP.8 décrit le contenu des communications nationales. Par ailleurs, le Manuel technique à l'attention des pays en développement Parties à la convention (Edition 2, 2023) fournit également tout le détail sur le contenu à rapporter.

Dans ce cadre, le prestataire doit scrupuleusement se baser sur la documentation sus-indiquée en vue d'élaborer le rapport compilé CCN-RBT1.

A cet effet, le consultant travaillera de façon progressive et intégrera les différents chapitres au fur et à mesure qu'ils sont validés par la DCDB. Il se basera sur les livrables des différentes études lancées dans le cadre du projet CCN-RBT1, élaborera le rapport en respectant les exigences et le contenu à rapporter. Il veillera à harmoniser le contenu et le langage, étant donné que le rapport sera soumis à la CCNUCC, **d'ici le 31 décembre 2024**.

Le graphe ci-dessous permet de visualiser le contenu à rapporter dans le cadre des BTR et dans le cadre des communications nationales. Etant donné que le Maroc soumettra d'ici le 31 décembre un rapport combiné, le prestataire est donc appelé à rapporter le contenu des deux rapports, en respectant les exigences décrites au niveau des Décisions susmentionnées.

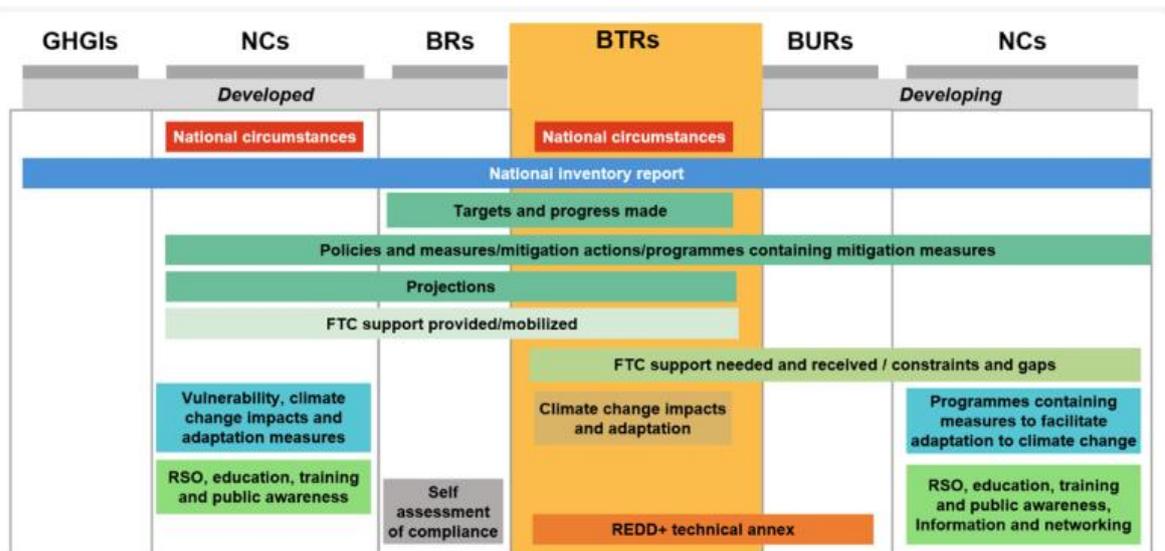


Figure 1: Contenu des rapports soumis à la CCNUCC (source : UNFCCC)

En bref, le rapport de la CCN-RBT1 devra comprendre les sections suivantes :

- **Circonstances nationales**, relatives à l'élaboration des inventaires nationaux, au suivi de la Contribution Déterminée au niveau National, pour l'évaluation des vulnérabilités et le suivi des actions d'adaptation, pour le suivi du support fourni et requis (y compris le soutien financier, le renforcement des capacités et le transfert des technologies) ;
- **L'inventaire national**, des années 2020, 2021 et 2022, en présentant également les émissions historiques et les projections, et en respectant tout le détail à fournir dans le cadre de ce chapitre ;
- **Le progrès de mise en œuvre de la CDN**, présentant l'état d'implémentation de toutes les actions, les besoins et les difficultés rencontrées ;
- **L'évaluation des vulnérabilités et le suivi des actions d'adaptation de la CDN** ;
- **Le support reçu et requis**, y compris le soutien financier, le renforcement des capacités et le transfert des technologies ;
- **La recherche, l'éducation, la sensibilisation** ;
- **L'observation et la recherche systématique** ;
- **Intégration du genre**.

Le consultant est fortement appelé à consulter les rapports biennaux sur la transparence soumis à la CCNUCC, pour s'en inspirer et adapter la présentation de son rapport combiné. Les rapports peuvent être consultés gratuitement au niveau du site de la CCNUCC.

Appui à la soumission via la plateforme de la CCNUCC

Une fois finalisé et validé par la DCDB, le consultant est amené à apporter un appui, si besoin, pour soumettre le rapport via la plateforme officielle de la CCNUCC.

Mission 2 : Appui au renseignement de l'ETF Tools

En plus de soumettre le RBT avant le 31 décembre 2024, toutes les Parties à l'Accord de Paris doivent également soumettre les informations clés de ce rapport au niveau de la plateforme de la transparence (ETF Tools).

En effet, la Décision 5/CMA.3 présente les différents formats qui doivent être utilisés pour rapporter, et qui sont :

- Les CRT – Tableaux de rapportage communs, pour l'inventaire national ;
- Les CTF – Tables communes de transparence, pour le support et l'atténuation.

Ces tables seront déjà renseignées dans le cadre des études lancées par le projet CCN-RBT1 et doivent être mise en forme pour être insérées au niveau de la plateforme de l'ETF Tools.

Le consultant sera appelé dans le cadre de cette mission à mettre en forme les informations et les soumettre au niveau de la plateforme.

Il est à noter que cette mission est en cours de confirmation. Le prestataire présentera son offre financière en deux parties, pour permettre le paiement de la mission 1 et 3 de façon indépendante de la mission 2. Si le besoin se confirme au cours de la réalisation de cette étude, le nombre de JH consommé sera donc additionnée à l'offre financière et le paiement se fera en fonction du nombre de JH facturés.

Mission 3 : Présentation du rapport combiné CCN-RBT1

Une fois la première mission finalisée, et indépendamment de la mission 2, le prestataire organisera un atelier de présentation et de validation du rapport combiné.

Les frais d'organisation de l'atelier de présentation du rapport combiné seront pris en charge par le projet CCN-RBT1, ils ne doivent pas être inclus dans l'offre financière du prestataire.

V. Livrables

Les livrables suivants sont attendus du/de la consultant(e) :

Mission	Livrables	Date de remise des livrables
Mission 1	<ul style="list-style-type: none">Rapport combiné CCN-RBT1 (Version provisoire et finale)	4 semaines après la signature du contrat
Mission 2 (à confirmer)	<ul style="list-style-type: none">CTR renseignésCFT renseignésFormulaire soumis à la CCNUCC via la plateforme ETF.	9 semaines après la signature du contrat
Mission 3	<ul style="list-style-type: none">Présentation du rapport combiné CCN-RBT1 (Version provisoire et finale incluant les remarques des participants, le cas échéant).Note destinée aux décideurs (version provisoire et finale), en version française et arabe et/ou anglais	7 semaines après la signature du contrat

Tous les documents doivent être produits en français, fournis en version provisoire et définitive, sous format électronique (Word et PPT). Les CTF (si le besoin se confirme pour la mission 2) seront élaborés en français ou anglais.

La version définitive des livrables sera fournie en version papier (3 copies).

Le note à l'attention des décideurs sera fournie en format électronique et papier, en français et en arabe et/ou anglais.

Les frais d'organisation de l'atelier de présentation du rapport combiné CCN-RBT1 seront pris en charge par le projet CCN-RBT1, ils ne doivent pas être inclus dans l'offre financière du prestataire.

VI. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La durée de la prestation est de **2,5 mois maximum** à compter de la date de signature du contrat. La consultation démarrera en septembre 2024.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 35 Hommes/Jour¹ maximum, réparti comme suit :

- Mission 1 : 20 JH
- Mission 2 : 10 JH
- Mission 3 : 5 JH

Le consultant peut proposer une autre répartition si jugée nécessaire.

Il est important de présenter l'offre financière en séparant la Mission 2 des autres missions ; la mission 2 n'étant pas confirmée à ce stade.

VII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des activités susmentionnées, le mandataire devrait :

¹Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

- Présenter, lors de la phase de démarrage de l'étude, une approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire ;
- Restituer une version provisoire et une version finale des différents livrables ;
- Présenter une offre financière séparant la mission 2 des missions 1 et 3.

VIII. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 3 tranches comme suit :

- 20 % après la signature du contrat ;
- 40% après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 40 % après la validation des livrables de la Mission 3.

NB : Le montant correspondant à la mission 2 sera payé une fois la mission confirmée et les travaux réalisés.

IX. Profil demandé

Pour la réalisation de la présente consultation le consultant devra justifier des qualifications suivantes :

1. Diplôme d'ingénieur bac +5, Doctorat ou équivalents dans un domaine en relation avec le changement climatique ou l'environnement en général ;
2. Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine du changement climatique ;
3. Expérience confirmée dans les activités habilitantes (BUR et /ou Communications nationales) ;
4. Connaissances des exigences en matière du cadre de transparence renforcé, en particulier les rapports biennaux sur la transparence, et les décisions associées ;
5. Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec l'un des domaines des communications nationales (l'évaluation des émissions de GES, les études d'atténuation, les études de vulnérabilités et d'adaptation).

X. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

Document	Contenu
Offre technique	<ul style="list-style-type: none"> • Le (s) CV (s) du (es) consultant (s) ; • Les étapes et calendrier de mise en œuvre ; • L'approche méthodologique de travail ; • Les références techniques des prestations similaires / en lien avec la présente consultation.
Offre financière	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase. L'offre financière doit être datée et signée et doit séparer le montant de la mission 2 des autres missions.

XI. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- **Etape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser le CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandé seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
Méthodologie : 30 points Améliorée : un excellent niveau de détail, qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités disposition de présenter des vidéos sur les deux thématiques (30 points) Simple : Un niveau de détail moyen, simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation ; (15 points) Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points)	30
Profil : 1. Diplôme d'ingénieur bac +5, Doctorat ou équivalents dans un domaine en relation avec le changement climatique ou l'environnement en général (5 points) ; 2. Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine du changement climatique (10points) ; 3. Expérience confirmée dans les activités habilitantes (BUR et /ou Communications nationales) (15 points, 5 points par référence) ; 4. Connaissances des exigences en matière du cadre de transparence renforcé, en particulier les rapports biennaux sur la transparence, et les décisions associées (15 points, 5 points par référence) ; 5. Connaissances confirmées dans la conduite d'études en relation avec l'un des domaines des communications nationales (l'évaluation des émissions de GES, les études d'atténuation, les études de vulnérabilités et d'adaptation) (15 points, 5 points par référence)	70
Total	100

Important :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 60% de la note maximal des offres techniques (100 points).

- **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 \times (P_{\min}/P)$$

Avec :

P : Prix de l'offre

P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

- **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

XII. Dépôt des offres

Les offres seront envoyées par mail à l'adresse suivante : ccn.rbt1@gmail.com, **au plus tard le 13 septembre 2024, avant Midi**, en spécifiant l'objet suivant :

Appel à consultation pour la Compilation du rapport combiné de la 5ème Communication Nationale sur les Changements Climatiques et le 1er Rapport Biennal sur la Transparence

Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »